



Règlement Particulier aux Championnats Interdépartementaux Jeunes

SAISON 2020-2021

INTRODUCTION

D'une manière générale, en l'absence de Championnats Départementaux, ces Championnats Interdépartementaux Jeunes sont régis selon les Dispositions prévues pour ces derniers.

Les modifications applicables pour la saison 2020-2021 sont indiquées en ROUGE

TOUTE INFRACTION constatée est passible d'une PENALITE FINANCIERE et SANCTION SPORTIVE dès la 1^{ère} JOURNEE de compétition interdépartementale (soit Phase n°2 à partir de novembre)

1. POINTS DE REGLEMENT SPECIFIQUES

A) TEMPS DE JEU

U20M-U17M-U18F : 10 min x 4 (Prolongation : 5 min) - Intervalle " mi-temps " : 10 min

U15M-U15F : 09 min x 4 (Prolongation : 4 min) - Intervalle " mi-temps " : 10 min

U13M-U13F : 08 min x 4 (Prolongation : 3 min) - Intervalle " mi-temps " : 10 min

NB : Seuls 2 temps-morts sont autorisés au cours de la seconde période dans les catégories U15 et U13 (temps de jeu réduit).

Rappel : Arrêt du chronomètre sur panier marqué dans les deux dernières minutes de la rencontre (toutes catégories).

ATTENTION : cas d'égalité à la fin du temps réglementaire :

- Catégories U13 et U15 : si les deux équipes sont encore à égalité à la fin de la seconde prolongation, des TIRS DE LANCERS-FRANCS seront effectués selon les modalités suivantes :

Chaque entraîneur désignera, parmi les joueurs qui auraient pu participer à une éventuelle poursuite de la rencontre (les joueurs exclus pour 5 fautes personnelles ne peuvent donc prendre part à ces tirs de lancers-francs, un joueur chargé d'effectuer le premier tir. Les points marqués par les deux joueurs désignés sont ajoutés à la marque de chaque équipe.

Si après cette première série de tirs, les deux équipes sont toujours à égalité, la procédure se poursuit jusqu'à les départager.

B) HORAIRES

Il n'y a pas d'horaires officiels imposés pour ces Championnats Interdépartementaux Jeunes. Cependant il est souhaitable de tenir compte, dans un premier temps, de l'éloignement et, dans un second temps, de la catégorie avec, dans l'ordre, U13, U15 et U17.

Le créneau fixé pour LE DEBUT des rencontres est le Samedi, entre 14h00 et 18h00 (sauf dans le cas de clubs voisins où d'autres horaires peuvent être proposés).

En cas de litige, contacter le (la) Président(e) de la Commission Sportive Départementale de la catégorie concernée (voir ci-dessous).

Il y a obligation de saisir les horaires des rencontres, sur FBI, avec les codes d'accès appropriés, 2 semaines avant, sous peine de sanctions financières (voir dispositions financières). Si vous rencontrez des problèmes particuliers, n'hésitez pas à contacter : le Comité qui gère la catégorie concernée, ainsi que celui d'appartenance.

C) CHANGEMENT DE DATE

Aucun changement par rapport à la date initialement prévue au calendrier ne peut être effectué sans l'accord de la Commission Sportive Départementale de la catégorie concernée. Une rencontre peut être avancée, mais ne peut pas être reportée sans motifs autres que ceux spécifiques prévus dans les Règlements Fédéraux.

Tout accord amiable entre deux entraîneurs ou dirigeants ne sera pas pris en compte. Seule la Commission Sportive Départementale de la catégorie concernée a compétence pour accorder (ou non) la modification demandée et c'est elle qui fixera la date éventuelle de report.

D) DEROGATIONS

- Une dérogation doit être validée par les 2 clubs concernés AU PLUS TARD 7 JOURS avant la date de la rencontre,
- Une dérogation d'un club recevant non validée par le club visiteur 3 JOURS avant la date de la rencontre, sera OBLIGATOIREMENT VALIDÉE par le Comité Gestionnaire de la catégorie,
- Chaque Comité validera régulièrement toutes les dérogations acceptées par les deux clubs, et non pas seulement celles portant sur les rencontres proches.

E) TAILLE DU BALLON

U13F, U13M, U15F et U18F : Ballon Taille 6

U15M, U17M et U20 M : Ballon Taille 7

F) BRÛLAGES - PERSONNALISATION

En début de saison (avant la première journée de compétition), chaque club doit adresser à la Commission Sportive Départementale de son département la liste des **CINQ** joueurs (euses) brûlé(e)s dans les équipes de niveau supérieur. **Dans une Inter-Equipe (CTC), les CINQ « brûlé(e)s » doivent obligatoirement appartenir au « Club porteur ».** Les clubs engageant deux équipes (ou une équipe en nom propre + une équipe CTC) dans le même championnat devront personnaliser chacune de leurs équipes.

Il sera, par la suite, possible de modifier ces listes, ponctuellement et partiellement, sur demande écrite et justifiée auprès de la Commission Sportive Départementale Jeunes qui jugera du bien-fondé de la demande et décidera de la suite à donner.

En résumé :

1) Situation « classique » (une équipe par catégorie) :

5 « brûlé(e)s » (Championnat de France vers Championnat Régional)
(Championnat Régional vers Championnat Interdépartemental)

2) IE-CTC seule :

5 « brûlé(e)s » (Championnat de France vers Championnat Régional)
(Championnat Régional vers Championnat Interdépartemental)

3) Situation « particulière » (deux équipes * par catégorie) :

(Championnat Interdépartemental)

Personnalisation (aucun joueur d'une équipe ne peut évoluer dans l'autre)

* Soit 2 équipes du même Club (1 et 2) / Soit 1 équipe Club (1) + 1 équipe de la CTC (2) à laquelle participe ce club.

N.B. : Les joueurs (tous) de l'équipe 1 ne peuvent jouer que dans cette équipe.

Les joueurs brûlés de l'équipe 2 ne peuvent jouer que dans cette équipe.

Les joueurs non-brûlés de l'équipe 2 peuvent jouer dans l'équipe 3.

Règles de participation :

- Phase 1 (4 dates de septembre à Toussaint) : ni brûlage ni liste personnalisée,
- Phase 2 (5 dates de Toussaint à Noël) : listes personnalisées avec changement(s) possible(s),
- Phase 3 (à partir de janvier) : brûlage de 5 joueurs/euses.

G) PARTICIPATION DES EQUIPES A LA PHASE 3 (à partir de janvier)

En Phase 3, deux équipes d'un même club, ou d'un club et d'une CTC à laquelle participe ce club, ne pourront évoluer dans la même division. Donc application de la règle des brûlages.

H) LICENCES – REGLES DE PARTICIPATION – LICENCES AS

1) Licences

| TYPE | PERIODE | SAISON | CATEGORIES | PRECISIONS |
|--------|----------------|----------|--------------|---------------------------------------|
| C | 01-07 au 30-06 | En cours | Toutes | |
| C1 | 01-06 au 30-06 | N-1 | Toutes | Normale – Sans Justificatifs |
| | 01-07 au 30-11 | En cours | U16 et plus | Exceptionnelle – Avec Justificatifs |
| | 01-07 au 28-02 | En cours | U15 et moins | Exceptionnelle – Avec Justificatifs |
| C2 | 01-07 au 30-11 | En cours | U16 et plus | Exceptionnelle – Sans Justificatifs |
| | 01-07 au 28-02 | En cours | U15 et moins | Exceptionnelle – Sans Justificatifs |
| T | 01-07 au 30-11 | En cours | U21 et moins | Titulaire Licence C dans Club Origine |
| AS-U20 | 01-07 au 30-11 | En cours | U20 | Jouer en U20 dans un autre Club |
| AS-CTC | 01-07 au 30-11 | En cours | U16 et plus | Jouer dans un autre Club de la CTC |
| AS-CTC | 01-07 au 28-02 | En cours | U15 et moins | Jouer dans un autre Club de la CTC |

2) Règles de participation

Championnats Interdépartementaux Jeunes

| | | | |
|---|-------------|-------------|---|
| Nombre de joueurs autorisés | Domicile | 10 maximum | * C1 + C2 + T inférieur ou égal à 5 |
| | Extérieur | 10 maximum | |
| Types de licences autorisées (nombre maximum) | Licence C1* | 5 maximum | |
| | Licence C2* | 5 maximum | |
| | Licences T* | 5 maximum | |
| | Licence C | Sans limite | |
| | Licence AS | Sans limite | |
| Couleurs de licences autorisées (nombre maximum) | Blanc | Sans limite | Donc 5 maxi car 5 brûlés club porteur |

3) Nombre de participations par week-end sportif (Vendredi soir à Dimanche soir)

U20M, U17M et U18 F : Deux rencontres

U14 - U15 : Deux rencontres en catégorie U15 – Une seule si sur-classement et participation en U18 (NOUVEAU 2014-2015)

U13 et plus jeunes : Une rencontre

I) SURCLASSEMENTS

Voir Article 427 des Règlements Généraux de la Fédération

ou

Tableau de Sur-classement (Site Fédéral + FFBB + Imprimés + Sur-classement)

La mention « Médecin Agréé » suppose une visite chez un médecin figurant sur la liste officielle régionale avec présentation du document spécifique, bleu ou jaune (à télécharger sur le site FFBB – même chemin que ci-dessus). Ensuite, ce certificat médical doit être envoyé, dans les meilleurs délais, au Comité d'appartenance pour décision.

Rappel : les sous-classements sont interdits par la FFBB.

J) FEUILLE DE MARQUE

L'utilisation d'e-marque est obligatoire depuis janvier 2017. La feuille de marque électronique est à envoyer sur le serveur FFBB.

L'objectif est que les feuilles soient parvenues dans les Comités avant le mercredi midi, dernier délai.

La règle du POINT-AVERAGE ne s'applique pas lors des Phases 1 (Brassage Départemental) et 2 (Brassage Interdépartemental).

Si l'écart entre les deux équipes est de 40 points à la pause, les deux entraîneurs doivent se concerter et peuvent décider de ne pas comptabiliser les points inscrits au cours des périodes 3 et 4. Le comptage des points s'arrête à la pause (fin de la 2^{ème} période), et ce score sera celui saisi au titre de SCORE FINAL.

L'établissement d'une feuille e-marque est obligatoire en cas de FORFAIT.

K) ENTENTES

Les Ententes sont autorisées dans les Championnats Interdépartementaux (dans le respect des Dispositions des Règlements Généraux de la Fédération Titre III – Articles 327 à 331).

- Pas de Club hors CTC dans une équipe d'Entente de CTC.
- Pas besoin de licence(s) AS dans une équipe d'Entente de CTC.

Le nombre d'équipes en Entente est de plus en plus important. En conséquence, il est demandé d'être rigoureux sur la saisie du lieu des rencontres, si le gymnase habituel n'est pas retenu à titre exceptionnel (un courriel au club visiteur peut compléter l'enregistrement FBI).

L) STATUT DE L'ENTRAINEUR

A partir de septembre 2020, une réforme des diplômés d'entraîneur est engagée.

Aussi, un bonus de 1 point (à la fin de la Phase 3 – juste avant les Journées de Phase Finale) sera attribué à toute équipe dont l'entraîneur (inscrit régulièrement sur la feuille de marque), peut justifier au minimum, être titulaire des diplômes suivants :

** Pour la saison 2020-2021 :*

- INITIATEUR pour toutes les catégories,*
- Brevet JEUNES en préparation pour les catégories U13 et U15,*
- Brevet ADULTES en préparation pour les catégories U17M, U18F et U20M.*

A partir de la saison 2021-2022, seuls les deux Brevets fédéraux ci-dessus seront acceptés (à confirmer selon les équivalences délivrées par la FFBB)

Cette disposition s'applique UNIQUEMENT EN DIVISION 1. Ce BONUS sera saisi sur FBI.

ATTENTION : tout entraîneur doit être une personne **licenciée, majeure et détentrice d'un certificat médical**. Dans le cas d'entraîneur mineur, celui-ci doit être assisté par un adulte licencié et inscrit sur la feuille de marque.

En cas d'anomalie constatée :

- 1) Un avertissement sera attribué au Président du club concerné,
- 2) En cas de récidive, le MATCH sera déclaré PERDU.

En effet :

L'entraîneur est responsable de son équipe et donc de l'enregistrement de ses licences sur la feuille e-marque.

Un entraîneur peut demander à son homologue de consulter les licences de l'équipe adverse.

M) REGLEMENTS GENERAUX (Régionaux - Fédéraux)

Pour tout point non mentionné ci-dessus ou qui ne fait pas l'objet de dispositions particulières, il y a lieu de respecter et appliquer les Règlements Généraux de la Fédération.

Tous les cas non prévus au présent règlement seront étudiés par le référent des compétitions Interdépartementales Jeunes (voir coordonnées ci-dessous).

2. INFORMATIONS

A) ARBITRAGE

Durant toute la durée de la compétition (de septembre à Noël), chaque Comité organise de façon autonome la désignation des officiels pour les rencontres : participation des arbitres-clubs, actions de la EDO pour désigner des officiels (en formation ou diplômés), mélange des deux formules précédentes, etc...

Si des arbitres officiels désignés par la EDO du club recevant sont présents sur une rencontre, les frais afférents seront réglés, à part égale, par les deux clubs en présence.

En Phase Finale, EXCLUSIVEMENT pour les demi-finales (matches ALLER-RETOUR) de la 1^{ère} Division : des arbitres seront désignés par la EDO du club recevant. Les frais afférents seront réglés, à part égale, par les deux clubs en présence.

Spécificités pour la catégorie U20 M :

- 1) **Le club demandeur paye (et non pas les deux équipes qui s'opposent),**
- 2) **Il n'y a pas d'obligation à désignations d'officiels sur ce championnat,**
- 3) **Le rôle du Délégué de Club doit être remis en avant : il doit obligatoirement être :**
 - a) **licencié dans le club recevant,**
 - b) **âgé de 16 ans minimum,**
 - c) **présent dans la salle tout au long de la rencontre.**

B) CONSIGNES TECHNIQUES

Défense :

Dans le cadre de la Formation du Jeune Joueur (de la Jeune Joueuse), il est interdit de pratiquer une défense de zone regroupée sous le panier (zone restrictive) dans les rencontres des catégories U13 et U15. En cas de dérive avérée et répétée, la Commission Interdépartementale Jeunes pourra alerter les entraîneurs concernés et rendre un avis au Bureau Directeur du Comité Départemental d'appartenance du club mis en cause.

Aucune sanction n'est prévue, l'objectif étant de résoudre, par le dialogue, les éventuels désaccords. En aucun cas, les arbitres ne sont habilités, ni ne peuvent être sollicités pour constater ou sanctionner une éventuelle défense illicite.

Cette information devra être largement diffusée à tous les acteurs (Entraîneurs et Arbitres).

Cette disposition s'applique également aux finales Interdépartementales.

Remise en jeu rapide :

Dans le cadre de la Formation du Jeune Joueur (de la Jeune Joueuse) depuis la saison 2015-2016, pour les catégories U13 et U15, il a été décidé de limiter au strict minimum les arrêts de jeu freinant les contre-attaques lors de remises en jeu depuis la zone arrière. Ainsi, l'arbitre ne doit donc plus toucher le ballon en zone arrière sur les coups de sifflet ne nécessitant pas une intervention de leur part auprès de la table de marque. Ceci vaut pour les 9 cas de violations suivantes :

1. Marcher,
2. Reprise de dribble,
3. Porter de balle,
4. 3 secondes,
5. 5 secondes,
6. 8 secondes,
7. 24 secondes,
8. Sortie de balle,
9. Franchissement tireur de lancers-francs.

Les seules situations pour lesquelles l'arbitre doit toucher le ballon sont celles conduisant à

- Faire enregistrer une faute,
- Procéder à un remplacement,
- Valider un temps-mort.

Cette information devra être largement diffusée à tous les acteurs (Entraîneurs et Arbitres).

Cette disposition s'applique également aux finales Interdépartementales.

C) COMMUNICATION – RELATIONS

La Commission Interdépartementale Jeunes demande aux Présidents des Clubs de veiller à ce que la communication passe par leur intermédiaire, pour éviter qu'elle se fasse en direct, à l'initiative de l'entraîneur, voire des parents.

D) GESTION DES DIFFERENTES CATEGORIES :

Contact Responsable Commission Championnats ID Jeunes Ligue CVL :

Philippe GRIMAL :  : grimal.philippe@neuf.fr ☎ : 06 80 74 43 07

U13F :

* CD 28 :  : cd28@ffbb.com ☎ : 06 13 06 04 14

Réfèrent : Nicolas BERNARD :  : nicolasbrd@aol.com ☎ : 06 15 98 55 22

U15F :

* CD 45 :  : cd45@ffbb.com ☎ : 02 38 53 14 11

Réfèrents : Jean-Jacques GREGOIRE  : gregoire.jeanjacques@bbox.fr

☎ : 02 38 63 87 58

Annie TALLET :  : andomtal@gmail.com ☎ : 06 62 16 91 41

François MASSON :  : massonfr@free.fr ☎ : 06 67 68 58 53

U18F :

* CD 36 :  : cd36@ffbb.com ☎ : 02 54 35 55 69

Réfèrent : Roland ALAPHILIPPE :  : r.alaphilippe@orange.fr ☎ : 06 76 43 18 98

U13M :

* CD 18 : 📧 : cd18basket@gmail.com ☎ : 02 48 24 39 31

Référent : David KOVACEVIC : 📧 : kovacevic.david@neuf.fr ☎ : 06 12 12 69 90

U15M :

* CD 45 : 📧 : cd45@ffbb.com ☎ : 02 38 53 14 11

Référents : Jean-Jacques GREGOIRE : 📧 : @ ☎ : 02 38 63 87 58

Annie TALLET : 📧 : andomtal@gmail.com ☎ : 06 62 16 91 41

François MASSON : 📧 : massonfr@free.fr ☎ : 06 67 68 58 53

U17M et U20M :

* CD 41 : 📧 : cd41@ffbb.com ☎ : 02 54 42 14 96

Référent : Gilbert MARISCAL : 📧 : gilbert.mariscal@orange.fr ☎ : 06 81 31 90 39

E) DISPOSITIONS FINANCIERES

Elles ont été votées dans chaque Comité, merci de vous y reporter.

F) DISCIPLINE

En cas de litige, le Comité gestionnaire de la catégorie est destinataire du dossier de discipline et de l'ensemble de ses pièces justificatives.

Cependant, il n'y a plus de Commission de Discipline sur ce niveau ; ainsi, il transmet le dossier à la Commission de discipline de la Ligue du Centre Val de Loire qui est compétente pour statuer.

G) PHASE FINALE

Courant janvier, un règlement complet sera établi spécifiquement pour cette dernière Phase de compétition : demi-finales et finales.

En cas de FORFAIT sur une rencontre de DEMI-FINALE : une pénalité financière et sanction sportive seront appliquées comme suit :

- Lorsqu'une équipe déclare FORFAIT à la rencontre ALLER devant se dérouler sur terrain adverse, cette équipe jouera obligatoirement la rencontre RETOUR chez son adversaire,

- Lorsqu'une équipe déclare FORFAIT à la rencontre RETOUR, elle devra s'acquitter auprès de son Comité :

1) du montant d'un FORFAIT,

2) du montant du remboursement des frais de déplacement (sur la base de 3 véhicules). Le Comité assurera le reversement au club adverse,

- Lorsqu'une équipe déclare FORFAIT sur l'UNIQUE rencontre, elle devra s'acquitter auprès de son Comité du montant d'un FORFAIT.

Edition du 19/09/2020.